



Etablissement public
du Marais poitevin

Compte rendu du comité de pilotage - Natura 2000

du 9 avril 2019

Confidentiel

Comité de pilotage du 9 avril 2019



Établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité

Établissement public du Marais poitevin – 1 rue Richelieu – 85400 LUÇON – Tél. 02 51 56 56 20 – contact@epmp-marais-poitevin.fr

Ordre du jour

- Actualité sur le site Natura 2000
- Procédure de réécriture du DOCOB ; présentation de l'état des lieux et diagnostics du site Natura 2000 (biologique et socio-économique).
- Point d'étape sur la labélisation RAMSAR
- Points divers

Comité de pilotage du 9 avril 2019

Compte rendu synthétique

Monsieur Johann Leibreich (00.00.00) remercie les participants de leur présence au comité de pilotage Natura 2000 du Marais Poitevin. L'établissement est le pilote du site Natura 2000 du Marais Poitevin, mais il s'appuie sur le Parc Naturel Régional pour assurer l'animation du DOCOB Natura 2000, et pour sa réécriture, ainsi que les Chambres d'agriculture pour tout ce qui concerne les diagnostics agricoles en particulier.

Madame Catherine Troma (00.01.49), Vice-Présidente du Parc, est présente pour cette réunion ; elle excuse le Président pour son absence. Cette réunion va être riche en échanges et en travail, en effet depuis le dernier comité de pilotage, des travaux ont été menés, des groupes de travail ont été constitués, ils vont être abordés dans le détail aujourd'hui.

- **Point sur le site Natura 2000 pour 2018**

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (00.02.41) rappelle que l'EPMP a été nommé opérateur du site, le Parc en est l'animateur. Le COPIL a pour but de valider et ajuster les propositions de l'opérateur, il suit la mise en œuvre des actions.

Madame Odile Cardot (00.04.45) présente l'actualité.

a) Les contrats et chartes Natura 2000

Pour l'année 2018, 2 chartes Natura 2000 ont été engagées. Actuellement, tous les exploitants agricoles allant vers une certification environnementale AREA ont besoin de s'engager au niveau de la charte Natura 2000.

Il a été également proposé à la signature un contrat Natura 2000 pour la 1^{ère} fois porté par un couple de propriétaires privés et non pas des associations ou une structure morale. À ce jour, 22 contrats ont été financés entre 2010 et 2018 pour un montant total de 700 000 €.

Il a également engagé un autre contrat avec des propriétaires privés (commune de Mouzeuil-Saint-Martin) sur un îlot de marais. Ce contrat est actuellement au niveau de la région afin de passer en commission.

b) Les études d'incidences

Le Parc est à la disposition des élus et des structures pour les accompagner dans leurs démarches avec les DDT, les DDTM et les services de l'État.

Les études d'incidences Natura 2000 sont nécessaires pour plusieurs projets listés dans des décrets nationaux (1), départementaux (2) pour chaque département. À chaque fois il y a un formulaire simplifié à remplir, si celui-ci ne s'avère pas suffisant une étude complète est nécessaire. En général, elle est réalisée par le porteur de projet ou par un bureau d'étude spécialisé.

Il est présenté une carte des projets (82 au total) accompagnés en 2018.

c) La lettre Natura 2000

Cette lettre traite avant tout de la procédure de réécriture du document d'objectif, mais également de l'actualité, du programme LIFE que le Parc conduit depuis 2 ou 3 ans et qui est très intéressant sur le littoral.

d) Suivi de la biodiversité

Il existe un observatoire du patrimoine naturel. En 2018, il a pu être renouvelé un suivi des amphibiens, caractérisé les habitats du Cuivré des marais (papillon emblématique du marais mouillé), renouvelé une cartographie de la répartition de la loutre d'Europe et faire un suivi des macro-algues sur l'Estran. Comme chaque année, il a été également fait un suivi de l'anguille, du busard cendré (qui se maintient dans le marais poitevin grâce à une mesure de protection), de la guifette noire, des grenouilles brunes, des oiseaux communs, la chalarose (maladie qui touche le frêne).

Il existe également toujours en complément de ce qui est engagé par l'EPMP, avec l'Université de Rennes, pour suivre plus spécifiquement la biodiversité en lien avec la gestion des niveaux d'eau.

- **Points d'étape sur la labellisation RAMSAR**

Madame Marie Bénétou (00.10.07) rappelle que le Parc a engagé la démarche pour obtenir le label RAMSAR en cohérence avec la charte du PNR. Cette décision a été prise lors du bureau du PNR du 6 octobre 2017. La démarche de labellisation a été présentée lors des comités de pilotage Natura 2000 en 2017 et en juin 2018.

Le label RAMSAR est un label de reconnaissance de zones humides à l'échelle internationale, il met en valeur les sites et la gestion mise en place sur ces sites. Cette démarche est basée sur 9 critères écologiques, il faut répondre à au moins 1 critère pour pouvoir être labellisé RAMSAR.

Un comité de suivi s'est réuni fin septembre 2018 et en février 2019. Il a permis de valider la 1^{ère} étape du périmètre du Natura 2000, mais il sera ajusté. Le périmètre RAMSAR reposera sur le périmètre Natura 2000 avec l'extension de zones ayant des intérêts écologiques.

La fiche descriptive est en cours de finalisation, elle sera terminée fin avril ou début mai.

Le document d'objectif Natura 2000 servira de plan de gestion pour RAMSAR.

Le prochain comité de suivi, en juin, permettra de valider le périmètre Natura 2000, notamment les zones ajustées puis le dossier de candidature sera envoyé en juin 2019.

Monsieur Serge Gelot (00.12.59) souligne que 14 communes n'ont pas fait partie de la zone humide. De ce fait, il faut voir ce que RAMSAR va avoir comme gain pour les acteurs de terrain à partir du moment où l'État abandonne certaines communes en pleine rase campagne.

Un intervenant (00.15.07) rappelle que parmi les arguments qui ont motivé le PNR est que RAMSAR va aider à conserver l'ICHN sur le Marais Poitevin, ors effectivement 14 communes sont sorties du périmètre et ne sont plus dans la zone défavorisée simple qui permet d'accéder à l'aide financière. Sur les 90 communes du Parc, cela veut dire que la très grande majorité des communes sont encore dans la ZDS. Toutefois, RAMSAR reste un levier en termes de moyen financier, de reconnaissance, d'obligation de l'État français à mobiliser des moyens afin de préserver la zone humide. C'est la raison pour laquelle, le bureau a décidé de maintenir la procédure de labellisation engagée sur RAMSAR. RAMSAR, pour le Parc, est un argument supplémentaire pour défendre le Marais Poitevin.

Monsieur Johann Leibreich (00.17.36) ajoute que la labellisation RAMSAR est inscrite en termes de projet dans la charte du PNR, ce n'est pas un projet récent, il s'agit juste de la mise en œuvre d'un projet programmé. Concernant l'ICHN, tous les acteurs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour que la totalité de la zone humide soit intégrée dans la zone défavorisée simple.

Monsieur Serge Gelot (00.18.34) déplore une absence de cohérence sur le territoire, Natura 2000 doit être une chance. Ce territoire est en dehors de toute cohérence d'État. Malheureusement, il risque d'y avoir d'autres exemples.

- **Procédure de réécriture du DOCOB ; présentation de l'état des lieux et diagnostics du site Natura 2000 (biologique et socioéconomique).**

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (00.19.50) fait un rapide historique des DOCOB :

- ✓ 1^{er} DOCOB écrit en 2003, rédigé par le PNR.
- ✓ L'animation du DOCOB de 2004 à aujourd'hui est faite par le PNR.
- ✓ L'EPMP est opérateur et le PNR animateur.
- ✓ Entre 2004 et 2016, il y a eu une évaluation du DOCOB.
- ✓ En 2018, il a été passé une convention avec le PNR pour la réécriture du DOCOB.
- ✓ En 2018, une convention a été passée avec les 3 Chambres d'agriculture pour tout ce qui était diagnostic agricole.

Une intervenante (00.20.51) rappelle que le DOCOB est un document d'objectifs administratif normalisé composé d'un diagnostic du territoire (biologique, socioéconomique), les enjeux biologiques, les objectifs de conservation répondant à ses enjeux, des fiches action permettant de mettre en place et d'atteindre les objectifs.

La procédure a été de mettre en place 5 groupes de travail (groupe écologique, groupe agriculture, groupe hydraulique, groupe littoral) réunissant les principaux acteurs de ces thématiques. Pour le groupe tourisme-activités de plein air, il a été convenu qu'il n'aurait pas lieu sous forme de réunion plénière, mais plutôt par type d'activité séparément.

Un groupe de travail (éducation-environnement, développement durable) a été créé, un questionnaire a été envoyé aux partenaires afin de récupérer des données. Un second groupe a été créé (communication) plus destiné aux élus.

Dans les groupes différents sujets sont abordés : la labellisation RAMSAR, la réglementation, l'aménagement et l'urbanisme, le lien entre le DOCOB et les autres programmes sur le territoire.

Les enjeux et objectifs sont en cours de définition afin qu'en décembre prochain, lors du prochain comité de pilotage, ce soit présenté avec une volonté de validation en mars 2020.

Des rencontres individuelles ont été également organisées avec différents partenaires. Entre les groupes de travail et les rencontres individuelles, environ 95 partenaires ont été rencontrés depuis septembre.

Monsieur Alain Texier (00.25.12) ajoute que l'idée est de présenter au comité de pilotage l'état d'avancement du diagnostic. En termes d'espèces, il a été revu l'ensemble des listes des espèces présentes et des habitats, il y a 113 espèces et 33 habitats avec 4 habitats prioritaires.

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (00.26.18) présente la cartographie des habitats, celle-ci est en cours de finalisation. Dans la lettre Natura 2000, il est fait un bilan du tableau comparatif entre 2005 et 2015. Les boisements humides ont évolué de quasiment 10 %, les cultures sont stables avec une légère baisse, par compte les prairies naturelles sont passées de 30 050 à 31 423 hectares. Les milieux urbanisés ont augmenté d'environ 13 % sur l'ensemble du territoire. Il existe une action pour remettre en état les anciennes peupleraies plutôt après en prairie. Sur tout ce qui concerne les réseaux hydrographiques et points d'eau, l'augmentation est de 5 %.

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty présente également des données RPG sur l'évolution des prairies. Entre 2014 et 2015, il y a une baisse très forte des prairies temporaires liée à un principe de recalcul. Sur les prairies permanentes, il y a une augmentation de 2004 (au-dessus de 26 000 hectares) à 2017 (près de 30 000 hectares).

Un intervenant (00.30.39) confirme que les données RPG confirment et corroborent l'analyse liée à la carte faite par l'EPMP. Il y a une augmentation continue des prairies depuis presque une vingtaine d'années. Cela s'explique principalement par le dispositif MAE RTA qui permet aux agriculteurs de reconverter des cultures en prairies en profitant d'une aide financière. Un travail d'analyse a été fait par les Chambres d'agriculture, 60. % des RTA restent en prairie permanente la 6^{ème} année (le contrat avec l'État étant de 5 ans). Il faut également prendre en compte tous les travaux de restauration des parcelles en prairie, cela concerne principalement des peupleraies ou des friches qui n'étaient plus exploitées au début des années 2000. Tout ce qui se fait depuis 20 ans a permis de regagner de l'ordre de 1 500 à 2 000 hectares de prairies au total. Sur 2019, il y a d'ores et déjà en prévision environ 110 à 120 hectares de travaux prévus de parcelles remises en prairies.

Monsieur Yannick Marionneau (00.35.13) demande si la conchyliculture est prise en compte, car les zones conchylicoles font partie des zones Natura 2000.

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (00.35.56) répond que la conchyliculture est bien prise en compte.

Monsieur Joseph Martineau (00.36.27) revient sur les statistiques, il est fait état de 31 000 hectares de prairie naturelle ce qui est très bien. Cette augmentation est salubre par rapport à une restructuration, le territoire évolue, mais reste une zone humide. Aujourd'hui, la société socioéconomique évolue. Il ne pourra y avoir de biodiversité et de maintien de la nature si l'économie ne fait pas partie des discussions, et pas uniquement l'économie relative à l'agriculture.

Monsieur Johann Leibreich (00.39.57) rappelle qu'à une époque il y a eu des ambitions affichées à hauteur de 10 000 hectares de reconquête de prairie, ce qui est peut-être un peu trop ambitieux. La politique est menée avec des outils techniques et politiques disponibles dans le respect du tissu socioéconomique du Marais Poitevin.

Monsieur Serge Gelot (00.40.53) rappelle que la fiche n° 3 fait référence à la reconquête de 10 000 hectares de prairie, vœux pieux de l'État. L'État ne met plus aucun moyen pour obtenir cet objectif inconséquent.

Monsieur Jannick Rabillé (00.41.46) se demande si, par rapport à des éleveurs qui aujourd'hui ne vont pas avoir d'aide vis-à-vis des prairies, il ne risque pas d'y avoir un mouvement de type moins d'élevage et un peu plus de céréales. Aujourd'hui se pose la question de savoir ce que l'EPMP et le PNR peuvent apporter vis-à-vis de l'élevage, de la solidarité sur l'ensemble du Parc pour que les éleveurs ne soient pas oubliés et permettre ainsi de conserver les prairies.

Monsieur Johann Leibreich (00.43.19) rappelle les efforts consentis dans le domaine des MAE, de l'ICHN. L'EPMP est le pilote du projet agroenvironnemental et climatique. L'EPMP s'est battu pour la cohérence du projet, pour que les mêmes actions soient menées sur les 3 départements et les 2 régions et afin d'avoir des niveaux de financement des actions incitatifs. De nombreuses hypothèses pèsent sur l'activité agricole, à tous les niveaux de l'État une mobilisation a lieu pour essayer de trouver des financements pérennes ou alternatifs pour soutenir l'élevage.

Madame Catherine Troma (00.45.10) ajoute qu'un des objectifs prioritaires du Parc, pour conserver ce label, est de maintenir les prairies et l'élevage dans le territoire. Le Parc met tout en œuvre pour cela, notamment avec l'EPMP pour obtenir les moyens financiers. Il vient d'être mis en place un marquage de la viande bovine sur le Marais Poitevin pour les élevages en prairie naturelle.

Monsieur David Lenoir (00.46.30) note que le territoire du Parc s'inquiète d'une baisse de ressources de peuplier, pour autant dans les éléments présentés on se félicite d'une baisse des peupleraies.

Un intervenant (00.46.55) précise qu'il a été fait un exhaustif très précis de l'évolution de la ressource de peupliers. En effet, depuis 1997, sur le secteur principalement des marais mouillés de la Venise verte, il a été perdu 30 % de la ressource des peupliers. Cette dynamique est liée au fait que les propriétaires ne veulent plus planter de peupliers. Le Parc s'inquiète de cette tendance, la ressource de peupliers est le support d'une activité économique importante.

Le Parc ne se félicite pas de voir des peupleraies disparaître, toutefois lorsque les propriétaires les abandonnent, si les peupleraies peuvent être remises en prairie au lieu de les laisser évoluer en surface non exploitée ce n'est pas plus mal. Cela sert au moins à l'économie de l'élevage, cela crée de l'entretien sur le territoire et cela fait vivre des acteurs, des éleveurs qui vont profiter d'aides supplémentaires sur leur système d'exploitation. Le Parc milite pour replanter du peuplier non pas en plein, mais plutôt en pourtour. Grâce aux dispositifs mis en place, environ 2 500 peupliers sont plantés par an. Il y a toujours une recherche d'équilibre à la fois à la préservation de la ressource en peupliers et à la reconversion de surfaces en prairies naturelles.

Monsieur Johann Leibreich (00.49.11) souligne que cette réponse illustre l'accompagnement du tissu socioéconomique. Il est constaté un désintérêt relatif pour le peuplier, il est accompagné par une replantation de peuplier quand cela est possible ou la transformation en prairies exploitées par les éleveurs.

Monsieur Jean-Pierre Guéret (00.50.00) revient sur le soutien d'élevage en soulignant que les mesures agroenvironnementales sont l'outil de mise en œuvre de Natura 2000 sur les surfaces agricoles. La mise en œuvre du dispositif, avec les retards de paiement qui ont eu lieu, n'a pas été de nature à rassurer les éleveurs et les partenaires du territoire sur la pérennité des mesures. Le dispositif actuel court jusqu'en 2020, il est temps de réfléchir et de construire le dispositif post 2020.

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (00.50.57) confirme que le PAEC étant de 6 ans, il se termine en 2020. Par compte pour les personnes ayant fait des contrats en 2015, cela se termine en 2019. Par rapport aux éléments connus, aujourd'hui il risque d'y avoir en 2020 sur les Pays de la Loire une prolongation d'un an du PAEC, pour la Nouvelle Aquitaine, il n'y a pas encore d'information. Concernant la réécriture du PAEC à partir de 2021, il est attendu des directives des ministères. De ce fait, il est peut-être prudent d'attendre de se réunir pour réécrire le PAEC en 2021 tant qu'il n'y a pas de directives claires. Ceci dit, il est important de faire un bilan et il est déjà acquis qu'il faudra être vigilant sur les plafonds.

Monsieur Johann Leibreich (00.53.05) confirme qu'il existe une grande vigilance sur le sujet. Il a été confié par les 2 autorités de gestion à l'EPMP, pour cette période de programmation, le projet agroenvironnemental et climatique. Pour l'instant il n'existe aucune instruction pour la prochaine période de programmation. Le Marais Poitevin a toujours fait en sorte qu'il n'y ait pas d'année blanche. Les autorités supérieures, en générale, prolongent les programmes afin justement d'éviter les périodes blanches.

Volet biologique

Un intervenant (00.54.19) poursuit la présentation du diagnostic avec le volet sur les milieux et plus particulièrement avec une synthèse de 5 grands milieux (habitats et espèces sur les habitats côtiers).

Il existe toute une complexité d'habitats d'estran vaseux ou rocheux. L'enjeu sur le territoire est le maintien des habitats et de leur conserver une certaine tranquillité. Il existe également des actions de maintien de la végétation permettant de fixer les dunes.

L'EPMP travaille sur les questions de quantité d'eau, avec les gestionnaires de la réserve, afin de mieux cerner les questions de qualité d'eau dans la baie.

Il existe également un intérêt pour conserver les habitats de formation végétale assez spécifique que sont les prés salés en trouvant un équilibre entre espaces concernés par la fauche et ceux qui ne le sont pas.

Dans les prairies subsaumâtres, il y a beaucoup d'espèces d'oiseaux qui nichent, ce sont des milieux reconnus d'intérêt communautaire. Pour maintenir ces prairies, l'enjeu est le maintien des parties basses en haut en hiver et en début de printemps ainsi que le maintien des prairies par pâturage extensif. Dans le DOCOB il est bien fait le lien entre préservation des espèces et usages ou activités économiques.

Dans les prairies de marais bocager doux se trouvent des espèces intéressantes. Les enjeux sont également le maintien des niveaux hauts en hiver et la gestion de la décrue, le maintien des prairies par pâturage extensif, le maintien de la trame arborée et de l'ensemble du réseau hydraulique.

Les boisements humides sont en légère augmentation sur le site Natura 2000, de nombreuses espèces vivent dedans. Les boisements d'aulnes sont, au niveau européen, prioritaires. Afin de conserver ces milieux, il faut de la présence d'eau, notamment en hiver, et trouver l'équilibre entre l'évolution libre et laisser des milieux pour des coupes de bois.

Pour les réseaux hydrauliques, il y a environ 10 000 km de linéaires de fossés et de nombreux plans d'eau. De nombreuses questions ont été soulevées dans le groupe de travail, elles seront abordées ultérieurement. Le DOCOB amène aussi à se poser des questions sur le franchissement des ouvrages, il va être mené un travail de caractérisation l'ensemble des ouvrages.

En termes de gestion de l'eau, les points de surveillance du Marais Poitevin sont notamment la vigilance sur les espèces sur les périodes de fin d'hiver et de printemps.

Un intervenant (01.11.35) revient sur la gestion de l'eau, sujet important dans l'histoire du Marais Poitevin. Les rivières étaient navigables en 1873, la moyenne d'impossibilité de circulation des bateaux était de 100 jours par an ; les périodes d'assec existaient. La construction des barrages (en 39-45) et des retenues d'eau a permis une sorte de maintien de l'étiage et de régularisation du débit qui s'améliore avec la télégestion aujourd'hui. Il faut tenir compte des évolutions, la période d'assec était une période importante et naturelle dans le passé. Dans les discussions en cours dans le règlement d'eau, il faut donc garder à l'esprit l'évolution future du territoire.

Monsieur Johann Leibreich (01.15.05) rappelle que pour la gestion des niveaux d'eau pratiquée par l'EPMP, il s'agit d'une gestion hors sécheresse et crue. Les modalités de gestion de l'eau promues aujourd'hui et les fuseaux de gestion construits sont datés, c'est-à-dire faits en fonction des conditions socioéconomiques des acteurs du moment ; les règles de gestion de l'eau sont évolutives.

Monsieur Serge Gelot (01.15.50) revient sur le diagnostic de la biodiversité et s'étonne qu'il ne soit pas mis en avant ce qui a été la plus belle réalisation de conjugaison entre l'environnement, la biodiversité, l'économie et le territoire, le programme des réserves bâchées qui a permis le maintien des niveaux d'eau en bordure de marais.

Un intervenant (01.17.50) poursuit la présentation avec, dans la continuité des diagnostics, les actions de 3 groupes de travail sur la biodiversité littorale hydraulique.

Le groupe de travail biodiversité comprenait environ 30 membres, de nombreuses discussions ont eu lieu notamment sur : les conservations des prairies, l'importance des micros habitats, le maintien des espèces, l'importance de la gestion de la décrue en hiver, le soutien d'étiage, l'importance des sources de bordures et des zones de quiétude, la ressource alimentaire, la biodiversité et l'urbanisation, l'accompagnement des communes et des conseils.

Le groupe de travail hydraulique a longuement discuté notamment de l'importance des herbiers aquatiques, du maintien de la végétation sur les rives, la gestion des crues, la circulation des poissons, la gestion des digues, l'articulation du DOCOB avec les SAGE et l'ensemble des CTMA, la qualité de l'eau, l'urbanisation.

Madame Amandine Eynaudi (01.23.17) spécifie que dans le plan de gestion du Parc Naturel Marin, sur la question hydraulique, il y a également des objectifs à long terme sur les aspects quantitatifs de l'eau dans le milieu marin.

Monsieur Johann Leibreich (01.23.47) ajoute que le Parc Marin a beau être jeune, il ne faut pas oublier son activité, son plan de gestion a été validé, il faut désormais penser à l'intégrer dans les problématiques.

Un intervenant (01.24.31) revient sur la gestion des digues. Aujourd'hui le diagnostic est très alarmant dans de nombreux endroits, car les digues se sont enfrichées, il y a de la végétation arbustive très haute qui mériterait d'être nettoyée en totalité. Il ne faut pas oublier qu'il faut protéger les personnes et les biens. Ne pas être préoccupé par la gestion des digues est une faute.

Monsieur Jannick Rabillé (01.25.40) répond que toutes les communautés de communes ont transféré ce point à un syndicat mixte ou l'ont gardé. Elles ont un impératif, faire leur plan d'endiguement c'est-à-dire le classement des digues. Pour les digues classées avec un rôle de protection il s'en suit toute une série de mesures notamment par un nettoyage de la digue tous les ans.

Monsieur Johann Leibreich (01.26.44) complète en précisant que ce sont les structures qui portent la GEMAPI qui doivent assurer l'entretien des digues.

Le groupe de travail sur le littoral a souligné l'intérêt des différents milieux littoraux, l'articulation avec le plan de gestion avec le nouveau Parc Marin, la fréquentation touristique, les activités de plein air et leurs impacts sur les différentes espèces, la communication et la vulgarisation des enjeux et objectifs Natura 2000.

Volet socioéconomique

Une intervenante (01.29.13) présente une synthèse du diagnostic socioéconomique avec une concentration sur la population, la conchyliculture et le tourisme.

Sur les 103 communes du site Natura 2000, il y a un peu moins de 300 000 personnes ce qui représente une densité moyenne de 117 habitants par km². Il y a actuellement 99 communes qui sont concernées par un SCOT (schéma de cohérence territoriale), 56 sont couvertes par un plan local d'urbanisme, 3 communes sont actuellement en projet pour un plan local d'urbanisme et 35 sont concernées par un projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Le tourisme dans le Marais Poitevin, c'est 1 400 000 visiteurs par an, concentré principalement dans la baie de l'aiguillon (600 000 visiteurs) et notamment le marais mouillé. Le territoire offre de nombreuses activités diversifiées avec environ 90 circuits pédestres, 37 circuits balisés, 36 embarcadères, 8 circuits équestres et 17 sites d'observation des oiseaux. Sur la partie littorale, il est à noter la pratique de nombreux sports nautiques principalement au niveau des places de Vendée.

Sur la zone du Marais Poitevin, la conchyliculture date de 1935 et la mytiliculture est le 3^{ème} centre de production en France. La mytiliculture c'est 228 km de concession sur l'estran, 62 entreprises et la production annuelle, théorique, sur le site est de 13 200 tonnes (20 % de la production nationale). L'ostréiculture, c'est 50 hectares de concession sur l'estran, 15 entreprises et la production annuelle, théorique, est d'environ 10 000 tonnes (8 % de la production nationale). Cette activité est dépendante de la qualité et de la quantité d'eau issue des bassins versants. Depuis 2010, il est constaté une baisse de production (entre -15 et 30 %) avec en 2014 une mortalité massive.

Monsieur Jannick Rabillé (01.34.09) est surpris des chiffres des visiteurs sur la baie de l'aiguillon et demande des précisions.

Monsieur Johann Leibreich (01.34.46) répond que cela concerne tout le littoral du Marais Poitevin, les gens ne se concentrent guère sur les vasières de la baie.

Un intervenant (01.35.06) revient sur les chiffres du tourisme, les données datent de 2013. Il serait intéressant de connaître la tendance actuelle.

Un intervenant (01.35.30) répond qu'il a été pris les chiffres à disposition, car il n'y a pas tous les ans des synthèses à l'échelle de l'ensemble du territoire. Des chiffres plus récents devraient être connus et insérés dans le cadre du DOCOB. La tendance est en légère augmentation, mais la fréquentation n'a pas doublé.

Monsieur Yannick Marionneau (01.36.34) souligne que l'activité conchylicole dépend à 100 % de la qualité du milieu. Les coquillages sont des garants de la qualité de l'eau du milieu.

Monsieur Johann Leibreich (01.37.27) rappelle que la CLE du SAGE du Lay s'est engagée dans une procédure dite de profil de vulnérabilité, c'est en fait une étude des sources et des transferts de bactéries susceptibles de déclasser et polluer les eaux et de rendre les coquillages impropres à la consommation. C'est une démarche longue et complexe, mais quelques résultats intermédiaires sont assez intéressants sur les sources de pollution.

Un intervenant (01.38.00) précise qu'il a toujours pensé que le Marais Poitevin faisait office de filtre naturel avant l'arrivée de l'eau en mer. Il est inquiétant de noter que cette eau, qui lessive tout au passage, arrive en mer. Il faudrait peut-être étudier le temps de décantation de cette eau dans le Marais Poitevin.

Monsieur Johann Leibreich (01.38.28) ajoute qu'effectivement il est de coutume de dire que les zones filtrent, dépolluent, mais c'est un raccourci. Le phénomène d'urbanisation accélère, en outre, l'écoulement des eaux et tous les systèmes de court-circuit de ses écoulements vont à l'encontre du phénomène de filtrage par une zone humide. Le territoire du Marais Poitevin, vaste et complexe, ne peut être réduit à un phénomène unique et simplifié.

Volet agricole

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (01.39.33) rappelle que le diagnostic agricole a été confié aux 3 Chambres d'agriculture (17, 79 et 85).

Madame Nadine Pelon (01.39.51) présente rapidement le diagnostic agricole réalisé pour la réécriture du document d'objectif Natura 2000.

L'EPMP a confié la mise à jour du diagnostic agricole et l'animation auprès des exploitants aux 3 Chambres d'agriculture. Les objectifs sont de mettre à jour le diagnostic et l'analyse de la valorisation du site Natura 2000 sur les exploitations concernées sur le territoire.

Les données agricoles, essentiellement statistiques, ont été mises à jour sur le territoire. Il a été mis en évidence différents systèmes d'exploitation agricole et une évolution des pratiques. Une analyse est en cours de la situation de l'agriculture et des exploitations avec les atouts, faiblesses et projets mis en place. La question est de voir quels sont les liens et synergies possibles entre Natura 2000 et l'agriculture du territoire.

Il est rappelé quelques éléments de cadrage et de statistiques inclus dans le document d'objectif. La zone humide du Marais Poitevin couvre 97 000 hectares répartis entre les 3 départements. Il y a 79 000 hectares des surfaces agricoles dans la zone humide, dont 440 000 hectares en zone Natura 2000. L'occupation de la surface agricole dans la zone humide reste relativement stable depuis 2005. 1 135 exploitations valorisant 85 % de la zone humide ont été caractérisées, 648 exploitations mettent en valeur plus de 90 % de la surface totale de l'ensemble des exploitations. Il est également présenté une cartographie avec un classement des exploitations reposant sur la présence, ou pas, d'élevage puis sur le type d'élevage sur la zone humide.

Concernant la synthèse des rencontres avec les exploitants agricoles, les Chambres ont enquêté sur 18 exploitations dans le territoire selon une typologie précise (éleveurs purs, céréaliers, éleveurs polyculture élevage avec dominante élevage, polyculture élevage avec dominante céréales). En complément de cette enquête, il a été réalisé 5 réunions collectives où l'ensemble des éleveurs et agriculteurs ont été invités (700 invitations envoyées, 150 agriculteurs présents). Lors de ces réunions, un questionnaire a été remis, il a été fait retour de 92 questionnaires. Les différentes diapositives présentées sont l'exact reflet du ressenti des exploitants lors des réunions. Suite à ce travail, il va falloir mettre en place un plan d'action.

Madame Léonore Goffé (01.46.59) présente une rapide synthèse des réactions des exploitants agricoles suite aux réunions :

- Intérêts et limites du dispositif MAEC : d'un point de vue économique, cette aide financière est indispensable. Il existe toutefois de nombreuses limites (retard des paiements, montant de l'aide, suivi administratif trop contraignant et complexe).
- Technique et environnement : le cahier des charges manque de souplesse et est trop contraignant (dates de fauche, fertilisation, plafonnement). Le cahier des charges est difficile à respecter et il est source de perte de productivité.
- Engagement MAEC sur les exploitations rencontrées : 72,8 % ont des MAE avec différents motifs de mise en place (maintien des prairies permanentes et de l'élevage, nécessité économique, moyen de valoriser les prairies impraticables, raison historique).
- Poursuite de la contractualisation des MAE dans la nouvelle campagne : 47,8 % ont répondu par l'affirmative, 11,9 % ne comptent pas la poursuivre et 25 % ne savent pas. La poursuite des engagements va dépendre des conditions proposées. Il y aura sûrement une diminution des surfaces engagées.
- Améliorations possibles et attentes face au futur MAEC : il est souhaité une simplification et une souplesse du cahier des charges, une adaptation de ce cahier à l'évolution des conditions climatiques, une pérennité de l'aide MAEC dans le temps, une augmentation du montant de l'indemnité et des garanties de paiement, une adaptation des MAEC au micro territoire du Marais Poitevin, une valorisation de l'élevage avec mise en avant de l'aspect économique. Certains agriculteurs ont émis le souhait d'une mise en place d'un bonus Natura 2000 à partir du moment où l'exploitation serait dans la zone humide ou Natura 2000. De plus, il est souhaité une meilleure communication du rôle de l'élevage sur la biodiversité.

Au sujet du devenir de l'élevage dans le Marais Poitevin, les agriculteurs ont fait part de leurs principales difficultés et contraintes (activité peu rentable et chronophage, renouvellement des générations, forte baisse de la rentabilité de la production, peu de demandes de viandes et peu de demande locale, mauvaise image des éleveurs, problèmes liés particulièrement au marais). L'élevage contribue à maintenir la biodiversité locale ; certains éleveurs sont passionnés dans le Marais. L'élevage permet de valoriser les prairies et le Marais Poitevin.

Concernant l'avenir de l'élevage, il a été remonté de nombreuses craintes, d'inquiétudes, les exploitants ont la crainte de voir le territoire se figer et de ne pas être assez pris en compte comme acteurs du territoire. La complexification et le non-paiement des MAEC, la disparition de l'ICHN sur certaines communes, sont synonymes pour les agriculteurs de moins d'élevage, moins de prairies et donc un risque de fermeture du Marais.

Au niveau des solutions et des leviers d'actions possibles pour le maintien de l'activité d'élevage, il existe 2 leviers intéressants : les MAE et l'ICHN, mais qui deviennent des contraintes. À travers la mise en place de marques et de labels, il existe la possibilité de valoriser l'élevage et le territoire. Il faudrait également faciliter la construction de bâtiments d'élevage en Marais, la mise en place de réserve d'eau pour sécuriser l'élevage et entretenir les infrastructures.

Il faudrait également développer la vente directe, les énergies renouvelables et faciliter l'installation des jeunes notamment en les aidant. Le PNR est jugé comme une bonne boîte à outils.

Lors des rencontres, les Chambres ont demandé aux agriculteurs comment concilier l'activité agricole et l'environnement sur le territoire. Pour les agriculteurs, sans économie il n'est pas possible de faire de l'environnement. La tendance d'une diminution des contractualisations pourrait nuire au maintien des enjeux biodiversités.

Les agriculteurs ont souligné que leur activité était plus difficile qu'ailleurs. Ce milieu est un espace économique pour l'agriculture. La position de l'agriculture doit être entendue.

Certaines problématiques environnementales persistent sur le Marais à savoir le besoin d'une gestion des niveaux d'eau plus fine, plus réactive et qui respecte notamment le calendrier des activités agricoles. D'autres problématiques ont été soulevées telles que l'accessibilité des parcelles difficiles, l'effondrement des berges, les espèces invasives.

Les agriculteurs souhaitent avoir une visibilité sur le long terme afin que les exploitations agricoles puissent se projeter sur l'avenir.

Monsieur Johann Leibreich (01.57.21) souligne que cette présentation permet d'en tirer des enseignements précieux et rappelle les caractéristiques principales du PAEC (projet agroenvironnemental et climatique). Ce PAEC a été conçu pour les éleveurs de la zone humide et en particulier ceux qui détiennent des prairies en site Natura 2000. Les MAE portent essentiellement sur les territoires Natura 2000.

Monsieur André Massonneau (01.58.25) prend la parole en tant qu'ancien exploitant pour souligner que la valeur foncière est extrêmement dévaluée à cause des prairies ce qui est une injustice flagrante, aucune mesure ne compense cela.

Monsieur Johann Leibreich (02.01.03) souligne qu'il pèse sur la zone humide du Marais Poitevin des contraintes environnementales, une partie des efforts consiste à compenser ses contraintes pour aider les agricultures à vivre de leur métier sur le territoire. Le PAEC a été construit pour aider les éleveurs, essentiellement pour des éleveurs extensifs qui détiennent des prairies sur la zone Natura 2000.

Monsieur Serge Gelot (02.02.05) rappelle qu'aujourd'hui plus de la moitié des exploitations à l'intérieur du Marais Poitevin n'ont plus de possibilité de modernisation, de construire de nouveaux bâtiments. Il existe une réelle incohérence des services de l'État sur le territoire. Natura 2000 pouvait être pris comme étant une chance sauf qu'en le déclinant dossier par dossier, c'est contrainte sur contrainte.

Un intervenant (02.05.54) souligne qu'en Charente-Maritime, les prairies naturelles dans les marais ne trouvent plus d'acheteur.

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (02.06.31) revient sur les MAE. Dans le ressenti des agriculteurs, il est intéressant de noter qu'il faut faire un effort de communication notamment sur les dates de fauche.

Il vaut mieux communiquer sur les possibilités de dérogation existantes sur l'entretien des fossés, depuis 2 ans, sur les territoires où il y a des contrats de marais, il existe des possibilités du MAE d'entretien de fossés. Il a été tenu compte des contraintes et des remarques pour évoluer dans les notices. Manifestement, elles n'ont pas encore été complètement comprises par une partie des agriculteurs, il faut y travailler. Certes il existe un cadre dans les MAE, mais il y a beaucoup de souplesse. Il faut également rappeler que s'il y a des MAE sur le territoire, c'est parce qu'il est classé Natura 2000. Concernant les surfaces agricoles, il est bon de souligner qu'il y a peu de surfaces agricoles qui ne trouvent pas d'acquéreur.

Au sujet des mesures environnementales, il faut être prudent dans les chiffres, toutefois par rapport aux éléments que l'EPMP possède, il y a une baisse importante entre 2013 et 2018 des MAE. Cette baisse peut s'expliquer par plusieurs raisons ; en effet avant 2015 tout agriculteur pouvait bénéficier des MAE, à présent cela concerne uniquement les éleveurs. De plus, des personnes proches de la retraite n'ont pas souhaité prendre de MAE, d'autres ont abandonné suite à différents problèmes (paiement, plafonnement). De façon qualitative, il faut noter qu'il a été mis en place les mesures basses bien structurées à partir de 2015 même si elles existaient avant. Les mesures baissent, certes très contraignantes, ont été choisies par de nombreux éleveurs dans certaines parties du Marais, car cela permet d'avoir une contrepartie financière par rapport à la difficulté de terrain.

Il est succinctement présenté une cartographie des demandes des MAE, celles-ci se situent dans les secteurs de prairies permanentes et extensives.

Monsieur Alexis Gelot (02.12.02) rappelle que la MAE représente une contrainte, mais du moment que la contrainte dépasse l'intérêt de l'exploitant ou de l'élevage, les personnes se retirent. Pour se retirer de la contrainte, il ne faut plus contractualiser. Un jeune quand il s'installe, surtout en élevage, a des capitaux importants à reprendre, quand il est fait une contractualisation sur 5 ans, il n'existe aucun regard. De ce fait, beaucoup ne souhaitent plus prendre ce risque. Il faut prendre conscience que l'élevage risque de disparaître sur le territoire et là où l'élevage disparaît, il ne revient jamais. Il ne faut plus attendre et agir.

Monsieur Johann Leibreich (02.15.32) remercie pour le témoignage de Monsieur Gelot qui vient rappeler toutes les difficultés à maintenir des exploitations viables sur le territoire. L'EPMP fait tous les efforts possibles pour adapter les mesures au territoire, aux besoins des exploitants pour les soutenir économiquement. La conjoncture économique globale fait que l'élevage a des difficultés et l'élevage en zone humide en particulier.

Monsieur André Massonneau (02.16.37) souligne que les MAEC ne sont qu'une rémunération de la contrainte, mais ils ne sont en aucun cas une aide économique.

Un intervenant (02.17.52) revient sur la gestion très fine des niveaux d'eau, ce point étant excessivement important d'un point de vue agronomique. De plus, il faut souligner que tous les bureaux d'études rajoutent des contraintes alors qu'il y en a déjà beaucoup, les Maires doivent faire très attention aux PLU et doivent intervenir en tant que responsables de ces PLU.

Monsieur Jannick Rabillé (02.18.44) rappelle que les dossiers passent à la CDPNAF. En général, une pression est mise vis-à-vis de la réglementation, les services de l'État savent le rappeler.

Les maires, à 90 %, n'ont pas la main sur le PLU, ils émettent des vœux, mais derrière il y a une réglementation à respecter. De plus, concernant les enjeux climatiques, la végétation a évolué, les dates de fauche ont été avancées de 15 jours du fait des graminées arrivant à épiaison beaucoup plus tôt qu'auparavant. Les mesures agroenvironnementales, notamment via les aides, ont été bénéfiques vis-à-vis du Marais, cela a permis une reconquête et d'éviter la friche.

Madame Odile Cardot (02.21.45) revient sur l'extension des exploitations agricoles dans le cadre de Natura 2000. Il existe des exemples dans les Deux-Sèvres où les exploitants ont pu agrandir leur exploitation, en site Natura 2000, et même construire un nouveau logement pour un jeune exploitant agricole toujours en site Natura 2000 et classé. Concernant l'évolution des PLU, en lien avec Natura 2000, le PNR vise tous les PLU et essaye d'avoir un avis éclairé, à la fois sur le plan environnemental, architectural et paysage.

Une intervenante (02.22.41) ajoute qu'il existe effectivement des cas en Vendée où des bâtiments en site classé ont pu évoluer. Toutefois, quand il y a la mise en place de PLU, certains bureaux d'études, par effet de zèle, apportent des contraintes supplémentaires à Natura 2000 et à la zone humide par un zonage précis qui fait que les bâtiments d'élevage ne peuvent pas évoluer.

Madame Odile Cardot (02.23.47) retient, par rapport au futur document d'objectif, qu'il faudrait peut-être un accompagnement plus étroit au niveau de l'élaboration des PLU en lien avec notamment Natura 2000.

Madame Léonore Goffé (02.24.30) conclut sa présentation sur un point des procédures dans les prochains mois avec la méthodologie enjeux appliquée dans le cadre du document d'objectifs.

La méthodologie qui va être mise en place va permettre de hiérarchiser les grands enjeux du DOCOB. Cette méthodologie fait référence au cahier 88 sur l'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Dans le cadre du diagnostic, il va être déterminé les responsabilités du site qui seront hiérarchisées. Dans un second temps, il va être défini les enjeux en croisant les responsabilités et les besoins. Ensuite, il sera défini des objectifs à long terme avec l'état à atteindre, pour cela il sera mis en place des indicateurs d'état. Suite à cette définition, il sera établi une stratégie d'actions avec des objectifs opérationnels et des indicateurs d'influence ayant un impact sur les enjeux. Puis, il sera mis en place des actions qui permettront de répondre et adapter les objectifs fixés. L'état d'avancement permettra d'avoir un suivi et une évaluation en reprenant les différents indicateurs d'état et d'influence.

Monsieur Jean-Eudes Du Peuty (02.28.19) souligne que ce qui a été présenté est un protocole national qui sera mis en place par le territoire.

Un intervenant (02.28.15) souligne qu'au cours du printemps, l'EPMP va affiner le diagnostic afin qu'à partir de septembre il puisse être défini des actions à engager. Différentes discussions, il est ressorti 6 ou 7 groupes thématiques qui pourront avoir lieu au cours de l'automne. Les différents travaux permettent de prévoir, pour le mois de décembre, un document d'objectifs avec des fiches actions et un programme d'actions qui pourra être validé au cours du début de l'année 2020.

Un intervenant (02.30.40) précise qu'il a rencontré la direction générale de l'environnement à Bruxelles, ils ont également fait le constat du réseau Natura 2000 en Europe.

Leur constat, d'un point de vue environnemental, n'est pas bon, d'un point de vue économique non plus et d'un point de vue sociétal, les ruraux, ou il y a les zones Natura 2000, votent contre l'Europe. Il est à déplorer l'oubli le lien économique et sociétal, c'est sans doute pour cela que Natura 2000, en France, n'est pas bien ressenti dans les campagnes.

Monsieur Olivier Gouet (02.32.30) répond que la démarche Natura 2000 a fait l'objet de plusieurs expertises à l'échelle européenne et ce qui fait la force du système française sur Natura 2000 est le fait d'avoir à la fois un diagnostic socioéconomique du territoire et une approche sur les enjeux écologiques en croisant les deux démarches. Plusieurs expertises récentes ont été menées sur les directives habitats et sur leur mise en avant en France et le système français a plutôt été valorisé dans sa façon de mettre en œuvre Natura 2000.

Un intervenant (02.32.49) revient sur la conclusion des plans d'action en soulignant qu'il est important d'intégrer la stratégie socioéconomique notamment sur la partie des activités liées à l'homme (tourisme, conchyliculture, agriculture) et les stratégies relatives au changement climatique.

Un intervenant (02.33.15) répond que le changement climatique est abordé de façon transversale dans les groupes de travail. De plus, des discussions ont également eu lieu avec les animateurs SAGE sur le sujet.

Parc Naturel Marin

Madame Amandine Eynaudi (02.34.07) rappelle que le Parc Naturel Marin partage avec les sites Natura 2000 du Marais Poitevin une zone marine. Dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000, concernant les activités de pêche professionnelle, il doit être mené des analyses risque/pêche afin de travailler sur les risques d'impact d'une activité professionnelle sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Cette analyse permet la dispense de la réalisation des évaluations d'incidence au titre individuel pour les pêcheurs professionnels. Ce travail va débiter à l'échelle du Parc Naturel Marin, l'idée est de couvrir l'ensemble des zones Natura 2000 afin de faire bénéficier les sites des travaux. Un projet sera déposé, au début de l'été, avec la pêche professionnelle, des réalisations seront faites de façon conjointe et coordonnée entre la pêche professionnelle et le Parc Naturel Marin.

Monsieur Johann Leibreich (02.36.02) souligne que l'interface terre/mer et le milieu marin sont fondamentaux. Le Marais est tourné vers la mer, il est important de créer des liens, des synergies et des chantiers communs.

Madame Catherine Troma (02.36.58) rappelle, en conclusion, que le Parc Naturel s'appuie sur tous les acteurs pour construire le nouveau document Natura 2000. Il a été rencontré des agriculteurs dans le nord de la France, ils étaient plutôt satisfaits de ce que pouvait leur apporter le fait d'être dans le réseau RAMSAR. Il faut voir et rappeler tous les avantages que cela peut apporter. Les zones humides ont besoin d'aides financières pour les éleveurs et ceux vivant économiquement dans ces zones. Tout évolue, l'orientation se dirige vers une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées sur les zones et tout va dans le bon sens, pour tous.

Monsieur Johann Leibreich (02.38.16) remercie les membres du comité de pilotage de leur présence avant de clôturer la séance.

Le secrétaire de séance

Le Président

Johann Leibreich